



Actu Syndicale

Agir ensemble avec la CFDT



La médecine du travail est malade

La direction met en place l'abandon progressif des visites médicales pour les salariés postés en équipe de nuit.

Après avoir espacé à une fois tous les deux ans les visites pour les salariés non postés, le tour des salariés postés est venu.

La loi prévoit une Surveillance médicale renforcée tous les 6 mois pour les salariés en équipe de nuit.

Force est de constater que la loi n'est pas respectée à ST et que les retards s'accumulent.

Pour se remettre en conformité avec la loi, la direction envisage d'espacer ces visites tous les ans en journée et d'effectuer une visite sur deux sans voir un médecin, uniquement par un entretien avec une infirmière.

Nous ne remettons pas en cause le travail des infirmières, mais une visite médicale doit être faite par l'autorité reconnue compétente.

De plus la direction propose que les salariés de nuit soient convoqués en journée pendant leurs WE, avec pour seule indemnisation un forfait de 1h30 majoré en heure complémentaire à 10%, plus une indemnisation de transport ! De qui se moque-t-on ?

Cette proposition n'est pas acceptable. Aussi, nous appelons les salariés à se mobiliser pour que toutes les visites médicales soient effectuées avec la présence d'un médecin, et soient effectuées soit pendant l'horaire de poste, soit accolées aux horaires du poste de travail du salarié concerné.

Commission cafétéria

Qu'est-ce qu'une commission ? C'est un groupe de travail (composé uniquement de membres du CE et de salariés) qui est là pour aider le CE à préparer ses consultations, pour suivre un dossier au nom du comité.

Nous avons réitéré auprès de la direction le besoin de mettre en place une commission Cafétéria pour améliorer la qualité mais surtout limiter l'augmentation des tarifs continue que nous observons depuis plusieurs années.

Un audit récent de la cafeteria par le CHSCT a montré des manquements à une hygiène élémentaire. Seule une commission est en mesure d'assurer un suivi continu. Nous sommes le seul site à ce jour à ne pas disposer d'une commission cafeteria, commission que la direction de Rousset nous refuse obstinément.

Reconnaissance des diplômes

La CFDT s'inquiète de l'embauche de salariés sans reconnaissance de leurs diplômes conformément à la loi. Des salariés intègrent la compagnie à un coefficient inférieur à leur diplôme. Cela devient de plus en plus commun, la direction profitant de la faiblesse du marché du travail. Nous dénonçons ces pratiques qui consistent à profiter des difficultés des salariés.

Nous avons notamment interpellé l'inspection du travail à propos des diplômés « CQPM » ; ces diplômes ne sont pas, à ce jour, pris en compte par la direction.

Conformément à la Loi, nous avons demandé pour tous les salariés ayant obtenu ce diplôme, que leur classement d'accueil soit ajusté au minimum conventionnel correspondant (échelon 1 niveau III ou coefficient 215) avec un effet rétroactif sur la période de carence (depuis Mai 2012).